

ECHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 4 NOVEMBRE 2020

CONSEIL DE QUARTIER : UNE DEMOCRATIE CONTINUE AVEC LES HABITANTS



Conseil de quartiers : une démocratie continue avec les habitants

Notre orientation politique est celle d'une écologie populaire en lien avec son territoire. L'expertise d'usage est aussi importante que l'expertise technique ou politique pour construire les politiques publiques. C'est pourquoi la démocratie locale est un des grands projets du mandat. Le budget participatif en sera un des éléments clés.

Intervention de Loïc Rigaud, conseiller délégué au dialogue citoyen et aux communs au Conseil d'arrondissement du 4 novembre.

« Quatre Conseils de quartier existent sur le 4^e arrondissement actuellement et leur périmètre correspondent au bassin de vie des croix-roussiennes et des croix-roussiens et à la vie de quartier, c'est pourquoi nous avons fait le choix de les maintenir :

- ▶ Le Cdq Croix-Rousse Saône,
- ▶ Le Cdq Croix-Rousse Ouest,
- ▶ Le Cdq Croix-Rousse Centre,
- ▶ Et le Cdq Croix-Rousse Est et Rhône.

À travers les Conseils de quartier, c'est la question plus globale de la démocratie locale qui se pose. Nous avons l'ambition de mettre en place une démocratie continue avec les habitants du 4^e arrondissement, qui dépasse le temps électoral. Le mandat que nous ont donné les Croix-Roussiennes et Croix-Roussiens en juin dernier n'est pas un chèque en blanc pour les six prochaines années. La démocratie représentative ne veut pas dire que nous avons les pleins pouvoirs le temps de notre mandat.

Les électeurs ont voté une orientation politique, celle de l'écologie populaire, et nous avons un mandat clair pour décliner cette politique sur le territoire. Pour autant, c'est avec les Croix-Roussiennes et les Croix-Roussiens que nous appliquerons cette politique en les consultants et en co-construisant les politiques publiques. Les Conseils de quartier auront à ce titre un rôle central dans cette démocratie continue que nous comptons mettre en place et c'est pourquoi nous y travaillerons ensemble très prochainement.

- D'abord par le lancement d'un nouvel appel à projet APICQ, pour financer les projets portés par les Conseils de quartier. Le prochain sera ouvert suite au Conseil municipal du 19 novembre prochain, les Conseils de quartier du territoire auront jusqu'au 18 décembre pour y répondre. Il concernera des actions locales à mener sur l'année 2021.

- Ensuite, au mois de janvier prochain nous organiserons une campagne de communication pour renouveler les Conseils de quartier du territoire. Les mandats des référents actuels arriveront à terme, nous organiserons donc le renouvellement des instances. Un moment important, puisqu'il s'agira de renouveler des équipes qui devront être à même de répondre aux sollicitations régulières de la mairie d'arrondissement et de porter des projets avec les habitants du territoire.

Comme vous le savez, notre majorité s'est engagée à mettre en place un budget participatif à hauteur de 5% du budget d'investissement, soit un peu plus de 50 millions d'euros pour la durée du mandat, et en moyenne 1 millions d'euros par arrondissement chaque année. Des citoyens, des groupes d'habitants ou des associations pourront proposer des projets d'investissement sur leur quartier, qui seront, après évaluation, soumis aux votes des lyonnaises et des lyonnais. Nous avons l'intention de donner une place centrale aux Conseils de quartier dans ce dispositif qui sera un des grands projets du mandat, pour qu'ils puissent apporter une expertise d'usage tout aussi importante que l'expertise technique ou politique pour la mise en place des projets.

Je conclurai mon intervention en remerciant les membres actuels des Conseils de quartier, qui font en sorte de continuer leur action malgré la crise sanitaire et le nouveau confinement que nous vivons. Une action essentielle dans cette période où la proximité et le lien social sont primordiaux pour permettre à tout le monde de mieux vivre le quotidien et aux personnes isolées et précaires d'être soutenues dans leurs difficultés. La Mairie du 4^e arrondissement, mais également l'Exécutif municipal, et Chloë VIDAL adjointe à la démocratie locale, se mobiliseront pour permettre aux Conseils de quartier de poursuivre leur mission malgré le contexte. Nous leur proposerons sous peu des outils techniques et surtout un soutien humain pour leur permettre de poursuivre leur action, malgré la distanciation physique. »

Voté à l'unanimité.

Dossier 4-20-1267-48. Rapporteur : LOIC RIGAUD

Objet : Conseils de quartier – Fixation des périmètres des quartiers